

Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres

34380



DELIBERATION
du Conseil Municipal
de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES

L'an deux mil dix-neuf, le 18 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RODIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 / Présents : 15 / Votants : 17

Présents : Jean-Louis RODIER - Michel CARLIER - Alain PICARD - Claude LORY - Gérard BRUNEL - Nicole GRAZIOSO - Jacques COLOMBANI - Fabienne ARBIEU - Thierry CARRIER - Christian CORNEE - Corinne LEGROS - Fabrice CAPPEZ - Amandine NABAIS - Michel CROUSILLES - Noëlle LASALLE.

Absents : Martine BRINGUIER excusée a donné pouvoir à Claude LORY, Frédérique JOUVE excusée a donné pouvoir à Nicole GRAZIOSO, Didier PEYTHIEU, Jacques DOURAU excusé.

Secrétaire de Séance : Amandine NABAIS

N° 21/2019

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les demandes de subvention déposées par les organismes publics figurant dans les tableaux ci-dessous :

Organisme public	Montant alloué
CCAS St Martin de Londres – Article budgétaire 657362	3 000 €
TOTAL	3 000 €

Le montant attribué au SIVU Syndicat Intercommunal à Vocation Unique regroupant les Communes de Saint-Martin-de-Londres et du Mas-de-Londres – Article budgétaire 657351 – n'étant pas connu à ce jour, il sera soumis au vote d'une prochaine séance.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de :

- Approuver l'exposé du Maire
- Autoriser le Maire à attribuer les subventions telles que présentées
- Dire que les sommes nécessaires sont prévues au budget primitif 2019 de la commune
- Signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,
Jean-Louis RODIER

